

Comité Conditions de mise en oeuvre de la substitution des médicaments biologiques similaires

12 juin 2024

Contenu de la séance

1. Ouverture de la séance et point sur les déclarations d'intérêts (DPI) -*Information*
- 2.
3. Auditions concernant les conditions de substitution des médicaments biologiques appartenant aux groupes biologiques similaires suivants et indiqués en hépato-gastroentérologie, en dermatologie et en ophtalmologie - *Audition*
 1. - Adalimumab
 2. - Etanercept

- + Consultez la composition du comité
- + Consultez les séances précédentes

● Documents liés

- + Ordre du jour
- + Compte rendu
- + Présentation Epi-Phare – Utilisation, persistance et sécurité des biosimilaires des anti-TNF alpha en France